

COMMUNE DE SAORGE
Extrait du Registre des Arrêtés du Maire
du 31 OCTOBRE 2018

ARRÊTÉ

N° 35/2018

**Portant incorporation de biens vacants et sans maître
dans le domaine privé de la Commune**

Le Maire de la Commune de Saorge

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 147,

VU l'article L. 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques

VU le code du domaine de l'Etat, notamment son article 27 bis,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 1123.3,

VU le code civil, notamment son article 713,

VU l'arrêté municipal n° 23/2017 en date du 03 août 2017 portant présomption de biens vacants et sans maître desdits biens, visé du contrôle de légalité de la préfecture le 03 août 2017,

VU la publication du susdit arrêté municipal dans le journal Nice Matin annonces légales le 07 août 2017 et le certificat de publication et d'affichage à la porte de la Mairie pendant une durée de 6 mois à compter du 03 août 2017,

CONSIDERANT qu'à l'issue du délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue par les textes légaux précités aucun propriétaire ni ayant droit ne s'est fait connaître,

VU la délibération n°17/2018 du Conseil Municipal dans sa séance du 10 avril 2018 décidant d'incorporer dans le domaine privé de la Commune lesdits biens immobiliers vacants et sans maître,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Commune de poursuivre l'incorporation de biens vacants et sans maître, pour lesquels les précisions cadastrales sont suffisantes, dans son domaine privé,

.../...

ARRÊTE

Article 1 : Les biens vacants et sans maître figurant comme suit au cadastre rénové sont incorporés dans le domaine privé de la Commune :

REFERENCES CADASTRALES	SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE
O 572	SOTTO CE CAI	540 m ²
O 577	CIANTA	660 m ²
O 657	MAISONS SUPERIEURES	73 m ²
O 571	SOTTO CE CAI	425 m ²
O 645	MAISONS SUPERIEURES	177 m ²
E 291	FONT DE PEIREMONTE	3290 m ²
E 292	FONT DE PEIREMONTE	30 m ²
E 566	CHAPAGNA	3250 m ²
E 573	DOURIN	1190 m ²
E 585	DOURIN	1830 m ²
E 594	DOURIN	1520 m ²
E 587	DOURIN	1690 m ²
D 1514 (lots 3,4 et 5)	23 RUE PASTORELLI	33,60 m ²
D 625 (lots 2 et 3)	109 RUE VIRGILE BAREL	110 m ²
G 336	LIEU-DIT VINALE	862 m ²

Article 2 : Le présent arrêté sera soumis au contrôle de légalité de l'Etat et fera l'objet d'une publicité collective par voie d'affichage en mairie pour une durée de 2 mois et par voie d'insertion dans un journal local d'annonces légales. Il est précisé qu'un recours en annulation peut être déposé dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Nice.

Article 3 : Le présent arrêté constatant le transfert de propriété fera l'objet des formalités d'enregistrement auprès de la conservation des hypothèques dont dépendent les biens en vue de sa publication.

Article 4 : Le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à SAORGE le 31 octobre 2018

Le Maire

 Brigitte BRESO

Additif à l'attention de la conservation des hypothèques de Nice

Commune de SAORGE
N° SIREN : 210601324CARACTÉRISTIQUES DES PARCELLES
Visées par l'arrêté municipal n° 35 /2018 du 31/10/2018
portant incorporation de biens vacants et sans maître dans le domaine privé de la Commune

Identité

- propriétaire inconnu : conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention de l'impossibilité d'identifier au sens des articles 5 et 6 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955, le ou les propriétaires ci-dessous désignées.
- Commune de SAORGE,
Collectivité territoriale, identifiée au SIREN n°210601324.

Désignation :

N° de parcelles (cadastre rénové même ordre qu'à l'arrêté)	Lieu-dit	Nature	Contenance	Estimation	Relevé de propriété
O 572	SOTTO CE CAI	Verger	540 m ²	540,00 €	GIOANNI Pierre inconnu
O 577	CIANTA	Taillis	660 m ²	660,00 €	GIOANNI Pierre inconnu
O 657	MAISONS SUPERIEURES	Lande	73 m ²	100,00 €	TOESCA Constance GIOANNI Auguste Inconnus
O 571	SOTTO CE CAI	Verger	425 m ²	425,00 €	JEAN André Paul inconnu
O 645	MAISONS SUPERIEURES	Lande	177 m ²	200,00 €	BARNOIN Jeanne Renée inconnu
E 291	FONT DE PEIREMONTE	Pâture	3290 m ²	1 650,00 €	ROSSO Benoît inconnu
E 292	FONT DE PEIREMONTE	Sol	30 m ²	100,00 €	ROSSO Benoît inconnu
E 566	CHAPAGNA	Lande	3250 m ²	1 650,00 €	ROSSO Benoît inconnu
E 573	DOURIN	Lande	1190 m ²	600,00 €	ROSSO Benoît inconnu
E 585	DOURIN	Pâture	1830 m ²	950,00 €	ROSSO Benoît inconnu
E 594	DOURIN	Lande	1520 m ²	800,00 €	ROSSO Benoît inconnu
E 587	DOURIN	Pâture	1690 m ²	850,00 €	ROSSO Benoît inconnu
D 1514 (lots 3,4 et 5)	23 RUE PASTORELLI	Sol	41 m ²	11000,00 €	Copropriété de l'immeuble inconnu
D 625 (lots 2 et 3)	109 RUE VIRGILE BAREL	Appartement	110 m ²	80 000,00 €	MARI Octave inconnu
G 336	LIEU-DIT VINALE	Tailli feuillus	862 m ²	862,00 €	DAUPHIN née GABER Marie Madeleine inconnu

CARACTERISTIQUES DES BATIS
visés par l'arrêté municipal n° 35 /2018 du 31 octobre 2018
portant incorporation de biens vacants et sans maître dans le domaine privé de la Commune

Identité :

- propriétaire inconnu :

Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention de l'impossibilité d'identifier au sens 5 et 6 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955, le ou les propriétaires ci-dessous désignées.

- Commune de SAORGE,

Collectivité territoriale, identifiée au SIREN n°210601324.

Désignation :

▪ appartement composé de deux lots, le village, 10 rue Virgile Barel, relevé de propriété joint, cadastrée section D numéro 625, **lots n° 2 et 3** pour une superficie totale de 110 m², propriétaire MARI Octave, bien évalué à 80 000,00 € composé de :

Lot n° 1 : en premier sous sol accès par le lot n°3, une grande pièce avec deux alcôves, une salle d'eau et deux balcons,

Lot n° 3 : rez de chaussée, couloir d'entrée, un pièce grand séjour, cuisine ouverte, une terrasse de 12 m²

▪ **Lots n° 3, 4 et 5**, de la copropriété dans un immeuble, situé 23 rue Pastorelli, relevé de propriété joint, cadastré section D numéro 1514 (ex D 285/286), pour une superficie de 41 m², 2 pièces.

Je soussignée, Brigitte BRESC, maire de Saorge, certifie conforme le présent exemplaire à l'original de l'arrêté établi sur 4 pages dont 2 détaillant les caractéristiques des parcelles dudit arrêté et certifie l'identité des parties qui lui a été régulièrement justifiée.

Commune de Saorge Collectivité territoriale, identifiée au SIREN n°210601324.

Le maire,



Brigitte BRESC